COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le **Mercredi 21 juin 2017**, sous la présidence, de **Monsieur Patrick BEILLON, Maire.**

PRÉSENTS : Christian BILLY, Daniel PASCO, Jean-Marc LE BRAS, Geneviève LAVIGNE, Jean-Claude FOUCRAUT, Yvette PENSIVY, Elsa LE CORRE, Werner ALONSO, Didier LOYER, Marina SAVARY, Sandrine BOURSE, Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, Marie-Thérèse LE BIHAN, Patrick MARTEAU, Karine GUILLAS, Sylvia COEFFEC et Maryvonne TATARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Marie-Annick BOUIT, Sébastien BANNWART, Séverine LAUNAY, Nicolas JEGO, Dany CAMERLO.

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

Madame BOUIT a donné procuration à Madame LE CORRE
Monsieur CAMERLO a donné procuration à Monsieur LOYER
Madame LAUNAY a donné procuration à Madame LAVIGNE

1 – Secrétaire de séance

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, **Madame Marina SAVARY.**

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2017

Le compte-rendu de la séance du 23 mai 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 - Personnel communal : Modification du tableau des effectifs

Au titre du positionnement d'échelon et de l'ancienneté acquise, et compte tenu de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Morbihan (CDG56), l'assemblée délibérante s'est prononcé unanimement en faveur d'un avancement de grade de sept agents communaux :

Grade actuel	Grade d'avancement	Date effet
ATSEM principal 2ème classe	ATSEM principal 1ère classe	01.07.2017
ATSEM principal 2ème classe	ATSEM principal 1ère classe	01.07.2017
ATSEM principal 2ème classe	ATSEM principal 1ère classe	01.07.2017
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	01.07.2017
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	01.12.2017
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	01.07.2017
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	01.07.2017

4 - Etude diagnostique de l'église : choix de l'architecte

Conformément à la décision de conseil municipal d'effectuer une étude diagnostique de l'église Saint-Martin, Monsieur le Maire informe les élus municipaux de la consultation, le 27 avril dernier, de huit architectes du patrimoine susceptibles d'effectuer cette mission.

Quatre architectes ont formulé une offre pour la mission suivante :

- tranche ferme : étude diagnostique comprenant :
  - une étude historique,
  - une analyse archéologique des élévations,
  - un état des lieux de l'existant (relevés de l'édifice, relevé des désordres apparents, diagnostic sanitaire),
  - une proposition de programme de travaux hiérarchisé en fonction des priorités sanitaires, du plus urgent à l'optionnel, en tenant compte de la capacité financière de la commune
- tranche conditionnelle : maîtrise d'œuvre de la 1ère phase de travaux définie par le maître d'ouvrage

Considérant les critères établis pour le jugement des offres :
- Prix des prestations : 40%
- Compétence de l'équipe affectée au projet : 20%
- Valeur technique de l'offre (approche du projet, méthode de travail, organisation mise en œuvre pour assurer la mission, références de prestations similaires…) : 40%

et après l'analyse des offres effectuée par la commission "MAPA" du 20 juin dernier, l'assemblée délibérante, décide à l'unanimité, de retenir l'offre "économique et technique" qui lui semble la plus avantageuse, à savoir celle présentée par **l'entreprise ANTAK (architecte JP Leconte) basée à Nantes** pour un montant total de **14 700€ TTC pour la tranche ferme** et une rémunération de **10% du montant des travaux pour la tranche conditionnelle**.

NB ☞ Le mandatement s'opérera à l'article 2031 de l'opération d'équipement n°103 « Travaux église » du budget général.

5 - Projet de création d'un chemin rural : mise à l'enquête publique

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que, conformément à la délibération du 27 octobre 2016, un compromis de vente a été signé le 5 mai dernier pour l'achat aux consorts Savary et Guillotin des parcelles YS n°31, YT n°154 et n°156, pour une surface totale de 5 179 m².

Il précise que ces parcelles permettront après travaux de créer un chemin rural, d'une emprise de 12 mètres de largeur, au sud-ouest de la commune, permettant la liaison Michochêne-Bois Gestin.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un chemin rural et de l'intégrer au domaine privé de la commune.

Ce projet doit au préalable être soumis à une enquête publique d'une durée de 15 jours. Ensuite, aux vues des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur la création de ce chemin rural.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **accepte** la proposition de soumettre à enquête publique le projet de création d'un chemin rural sur l'emprise des parcelles YS n°31, YT n°154 et n°156 en cours d'acquisition, **charge** le Maire d'ouvrir une enquête publique et de désigner un commissaire enquêteur.

Enquête publique :

du 21 août au 4 septembre 2017

Permanences du commissaire enquêteur en mairie :

- lundi 21 août de 9h à 12h

- lundi 4 septembre de 14h à 17h

6 - Budget général : décision budgétaire modificative n°1

Monsieur le Maire informe les élus municipaux qu'il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires au budget, compte tenu de :

- la décision de souscrire une assurance dommages-ouvrage dans le cadre des travaux de réfection du toit de l'école pour un montant de 4 801,90€ TTC,
- de l'achat d'un tractopelle pour un montant de 40 800€ TTC,
- d'une erreur matérielle lors du budget primitif concernant le déficit d'investissement reporté,

Aussi, Monsieur le Maire propose la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement

• Article 6162 – Assurance dommages-ouvrage :	=	+ 4 850€
• Article 022 – Dépenses imprévues :	=	- 4 850€

Dépenses d'investissement

• Opération n° 89 « Matériels divers » :		
- Article 21571 – Achat tractopelle	=	+ 6 000€
• Article 001 – Déficit d'investissement N-1	=	+ 60€
• Article 020 – Dépenses imprévues	=	- 6 060€

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

7 - Réhabilitation de la salle des sports : avenants aux marchés de travaux

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération n° 2016-56 du 7 Septembre 2016 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation des locaux de la salle des sports,
Vu les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation des locaux de la salle des sports,
Vu les projets d'avenants relatifs à des modifications et ajouts de prestations,

Monsieur Christian BILLY informe l'assemblée municipale de l'avancement des travaux relatifs à la réhabilitation de la salle des sports, lesquels nécessitent l'adaptation de certaines prestations ayant des incidences financières sur trois marchés de travaux.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques des différents avenants :

Lot	Entreprise	N° Avenant	Montant du marché HT	Montant avenant HT	Montant marché après avenant HT
01 - Couverture	ADCBI	2	17 484,18	+5 595,82	23 080,00
03 – Menuiseries extérieures	DANION	1	10 252,00	-474,00	9 778,00
05 – Menuiseries intérieures - isolation	BG Menuiserie	4	16 764,14	+640,75	17 404,89

Le montant cumulé des avenants s'élève à + 5 762,57€ HT, portant le montant total des marchés à 214 391,21€ HT. L'écart par rapport au montant initial (197 502,66 € HT) est de + 8,55%.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **accepte** la réalisation des travaux supplémentaires et/ou modificatifs et approuve les avenants tels que détaillés ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

⌦ *Projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)*

Monsieur le Maire fait part d'un échange entre la PMI (protection maternelle et infantile) et les deux porteuses du projet de création d'une MAM dans la salle du bois gestin, selon lequel une nouvelle réglementation imposerait une expérience de deux ans minimum en tant qu'assistante maternelle.

Après s'être informé de cette réglementation, il s'avère qu'une expérience de deux ans soit seulement conseillée.

Les porteuses de projet n'ayant pas cette expérience, elles ont tout de même décidé de poursuivre leur projet.

⌦ *Dénomination du secteur derrière l'école Sacré-Cœur*

Le secteur derrière l'école privée sera aménagé par une voie, des stationnements pour les cars, un parking et la construction de 7 maisons individuelles par la société Espacil.

Aussi, Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de définir un nom de rue à cette nouvelle voie ainsi qu'au programme de logement.

Trois noms sont évoqués :

- rue de la ferme du Pouho
- rue du Poulho
- rue du Clerigo

Les élus municipaux sont appelés à réfléchir et à faire part de leurs propositions, afin d'effectuer le choix définitif lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

⌦ ***Elections sénatoriales du 24 septembre prochain***

Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux de la date des élections sénatoriales, lesquelles se tiendront le 24 septembre prochain, et de la convocation du conseil municipal le 30 juin prochain afin de procéder à l'élection des délégués et suppléants du conseil municipal, qui seront amenés à élire les sénateurs.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de délégués titulaires et leurs suppléants est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal, à savoir pour Noyal-Muzillac :

- nombre de titulaires : 7
- nombre de suppléants : 4

L'élection des délégués a lieu sans débat et à bulletin secret. Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément sur une même liste, qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Aussi, Monsieur le Maire interroge les élus municipaux intéressés pour être délégué ou suppléant et constituer une liste pour le 30 juin prochain.

⌦ ***Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)***

Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux de la proposition de la commission « bâtiments » concernant l'établissement de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), comportant une programmation des travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public.

Ce programme comporte un montant de travaux prévisionnel 45 185€ HT sur la période 2017-2022 et concerne l'école, la mairie, le restaurant scolaire, la chapelle de Kério, chapelle de Benguë, église, bibliothèque, salle des fêtes, accueil de loisirs, maison du patrimoine, vestiaires du foot, et ancien presbytère.

⌦ ***Questions diverses***

Monsieur PASCO informe l'assemblée de l'avancement des travaux de réfection de la toiture de l'école communale et fait part de la découverte d'un endroit où le mur est fêlé, nécessitant une intervention et sans doute la nécessité de réaliser un bardage afin d'éviter les infiltrations.

**

Monsieur ALONSO demande s'il est possible de sécuriser les déplacements en vélo entre pont-Pily et le bourg, compte tenu de la vitesse des véhicules.

Monsieur le Maire répond que la question sera étudiée et qu'un plateau ralentisseur sera installé sur le secteur de Rohel et devrait réduire la vitesse.

Monsieur LOYER précise qu'il s'agit d'un secteur limité à 70 km/h et que la limite de l'agglomération pourrait être avancée afin d'y inclure ce secteur qui serait donc limité à 50 km/h.

**

Madame PENSIVY évoque la mise en place d'un composteur collectif à La Roche-Bernard et demande si la question pourrait se poser pour Noyal.

Dates à retenir

- ***Samedi 24 juin*** : Spectacle et audition Jeune France Musique et Musicalaise
- ***Dimanche 25 juin*** : Fête de l'école Sacré Cœur
- ***Mercredi 28 juin à 18h00*** : Visite théâtrale du village de Bourgerel « *Dans les pas de Victorine* »
- ***Vendredi 30 juin à 14h30*** : Réunion du groupe de travail « sécurité routière »
- ***Vendredi 30 juin à 20h00*** : Conseil Municipal (élection des délégués pour sénatoriales du 24 septembre 2017)
- ***Juillet et Août*** : Expositions Chapelle de Benguë
- ***Samedi 1er juillet à 10h30*** : Inauguration de la salle des sports
- ***Samedi 1er et dimanche 2 juillet*** : Ball trap des chasseurs
- ***Vendredi 7 juillet à partir de 20h30*** : Fête du Nolwenn
- ***Samedi 8 juillet à 14h00*** : Concours cantonal du cheval breton
- ***Dimanche 9 juillet*** : Course cycliste « La cœur de Bretagne »
- ***Lundi 10 juillet à 18h00*** : Réunion du groupe de travail « plan communal de sauvegarde »
- ***Mercredi 12 juillet à 20h00*** : Réunion du Conseil Municipal
- ***Vendredi 14 juillet*** : Fête du 14 juillet de la municipalité
- ***Mercredi 19 juillet à 18h00*** : Visite théâtrale du village de Bourgerel « *Dans les pas de Victorine* »
- ***Samedi 22 et dimanche 23 juillet*** : Cochon grillé Hand-ball
- ***Mercredi 26 juillet*** : Concours des retraités de boules de Bourgerel
- ***Mercredi 26 juillet*** : Soirée estivale supporters de musique de la Jeune France
- ***Samedi 5 Août*** : Loto du Football
- ***Dimanche 6 août*** : Noce Bretonne
- ***Les 5, 6 et 7 août*** : Concours de Boules de Bourgerel
- ***Mercredi 9 août à 18h00*** : Visite théâtrale du village de Bourgerel « *Dans les pas de Victorine* »
- ***Du lundi 21 août au lundi 4 septembre*** : Enquête publique relative au projet de création d'un chemin rural
- ***Samedi 26 août*** : Couscous Musique Jeune France
- ***Dimanche 27 août*** : Vide grenier école Jean-Marie BOËFFARD

La séance est levée à 23h00
Rédacteur : Elen LE BERRIGAUD

Fait à NOYAL-MUZILLAC, le 22 juin 2017
Le Maire,
Patrick BEILLON